



DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

PLANNING DES FORMATIONS DE CADRES 2022/23

Un CFF3 aura lieu le 3,4 et 6,7 Octobre au District Grand Vaucluse

inscription en ligne sur le site de l'IR2F

<https://lmffc.fr/formation/cff3/>

RENTREE DU FOOT ANIMATION 2022



Samedi 10 septembre 2022 pour les catégories **U12-U13** les Éducateurs sont conviés à la Réunion de rentrée du foot au **District de 8H30 à 12H**.

Samedi 17 septembre 2022 pour les catégories **U10-U11** sur les Sites de **CAMARET - PERNES - ENTRAIGUES** et **ST REMY**. Les convocations sont envoyées par mail aux clubs. 1 seule équipe par club doit être représentée.

Samedi 24 Septembre 2022 pour les catégories **U8-U9** sur les Sites de **CALAVON (Robion) - LE THOR - DENTELLES**. Les convocations sont envoyées par mail aux clubs. 1 seule équipe par club doit être représentée.

Samedi 01 Octobre 2022 pour les catégories **U6-U7** sur les Sites de **CHEVAL BLANC - NOVES - ORANGE**. Les convocations sont envoyées par mail aux clubs. 1 seule équipe par club doit être représentée.

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL NUMERO 6 DU 9 Septembre 2022



INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions.

Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2022/2023

LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 (Règlements Généraux de la FFF).

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2021/2022 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

- LES ANGLÉS EMAF - D3
- AC VEDENE LE PONTET – D1
- AUTRE PROVENCE US
- ISLE BC – D2
- SORGUES ESP – D4
- CALAVON FC- D3
- CHATEAURENARD FA – D1
- ST ETIENNE DU GRES – D4
- GRAVESON ENT - D3

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAIRE DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

- ST DIDIER PERNES– D2
- AVIGNON AC – U14R / SENIOR FEMININE R1
- CAVAILLON ARC – D2
- VAL DURANCE FA – D2

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du 29 Juin 2022

Présents : MM. CRESPIN Raymond - ROCHER Lionel - POLI J Marie

Excusés : M. ILAFKIHEN Tarik - Mmes GONDRAN Lina, GUEGAN Martine

NOUVEAUX DOSSIERS

- DOSSIER N° 01 : MALAUCENE RG / CADEROUSSE US – District 4 du 04/09/2022
- DOSSIER N° 02 : MONDRAGON SPC / LAPALUD US – District 4 du 04/09/2022
- DOSSIER N° 04 : SUD LUBERON / PERTUIS USR – District 4 du 04/09/2022
- DOSSIER N° 05 : APT FC / VILLELAURE – District 4 du 04/09/2022
- DOSSIER N° 06 : PERTUIS USR / CHATEAURENARD FA – District 3 du 04/09/2022
- DOSSIER N° 07 : LES MINOTS DU VASIO / MONTEUX O – District 4 du 04/09/2022

DOSSIER N° 08 : **CARPENTRAS FC / SAHUNE AS – District 4 du 04/09/2022**
DOSSIER N° 09 : **GRAVESON ENT / PAYS D'APT F – District 4 du 04/09/2022**
DOSSIER N° 10 : **VILLENEUVE FC / ORANGE GRES US – District 4 du 04/09/2022**
DOSSIER N° 11 : **GOULT ROUSSILLON / VIGNERES FC – District 4 du 04/09/2022**
DOSSIER N° 12 : **AVIGON OUEST / LAPALUD US – District 4 du 04/09/2022**
DOSSIER N° 13 : **BOLLENE FOOT / CAROMB SC – District 4 du 04/09/2022**
DOSSIER N° 14 : **AVIGNON CFC / ROGNONAS SPC – District 4 du 04/09/2022**

DOSSIERS EN ATTENTE

DOSSIER N 03 : **SUD LUBERON / OPPEDE MAUBEC – District 3 du 04/09/2022**

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent les présentations des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

DOSSIER N° 01 : **MALAUCENE RG / CADEROUSSE US – District 4 du 04/09/2022**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M. AMBERT Cédric capitaine de **CADEROUSSE US**.

Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match du joueurs ABADOU Farid n° 17862221500 de l'équipe de la MALAUCENE Au motif que ce joueur a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de club (match de Coupe de France). L'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 h.

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique, reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en premier ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification il s'avère que la coupe de France ne rentre pas en compte dans le cadre des règlements des championnats du district Grand Vaucluse.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve non fondée et confirme le score acquis sur le terrain MALAUCENE RG – CADEROUSSE US 5 à 2

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 02 : **MONDRAGON SPC / LAPALUD US – District 4 du 04/09/2022**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M. ARHZAF Sofian capitaine de MONDRAGON SPC.

Cette réserve porte sur la qualification des joueurs :

- CARPI Lucas
- FONTAINE RAVEL Samuel
- VIENNE Mikael
- AMARA Ali

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique, reprenant les termes de la réserve.
La CSR juge en premier la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier licences de la ligue Méditerranée il s'avère que le joueur CARPI Lucas n'a été enregistré que le 05/09/2022.
Ce joueur ne pouvait donc pas participer à ce match.

Le joueur FONTAINE RAVEL Samuel est bien qualifié pour cette rencontre.

Les dirigeants ont été enregistrés dans les délais (31/08/2022)

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à LAPALUD US pour en porter bénéfice à MONDRAGON.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 04 : SUD LUBERON / PERTUIS USR – District 4 du 04/09/2022

Vu le courrier électronique de M. TERRIS Julien Secrétaire de SUD LUBERON en date du 04/09/2022 qui précise :
« L'équipe de SUD LUBERON ne sera pas présente à la rencontre du 04/09/2022 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à SUD LUBERON (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 05 : APT FC / VILLELAURE – District 4 du 04/09/2022

Vu le courrier électronique de M. MEHDI Akym Président de APT FC en date du 04/09/2022 qui précise :
« L'équipe de VILLELAURE n'était pas présente à la rencontre du 04/09/2022 »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à VILLELAURE (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 06 : PERTUIS USR / CHATEAURENARD FA – District 3 du 04/09/2022

Vu le courrier électronique de M. CHARRON Christian Secrétaire de CHATEAURENARD FA en date du 04/09/2022 qui précise :
« L'équipe de CHATEAURENARD FA ne sera pas présente à la rencontre du 04/09/2022 et ce par manque d'effectif »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CHATEAURENARD FA (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 07 : LES MINOTS DU VASIO / MONTEUX O – District 4 du 04/09/2022

Vu le courrier électronique de M. SAVY Baptiste du club de MONTEUX O en date du 03/09/2022 qui précise :
« L'équipe de MONTEUX O ne sera pas présente à la rencontre du 04/09/2022 et ce par manque d'effectif »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MONTEUX O (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 08 : CARPENTRAS FC / SAHUNE AS – District 4 du 04/09/2022

Vu le courrier électronique de M. GRAUGNARD Henri Président du club de SAHUNE AS en date du 03/09/2022 qui précise :
« L'équipe de SAHUNE AS ne sera pas présente à la rencontre du 04/09/2022 et ce par manque d'effectif »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à SAHUNE AS (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 09 : GRAVESON ENT / PAYS D'APT F – District 4 du 04/09/2022

Vu le courrier électronique de M. BOKO Bernard Secrétaire du club de PAYS d'APT F en date du 03/09/2022 qui précise :
« L'équipe de PAYS D'APT F ne sera pas présente à la rencontre du 04/09/2022 et ce par manque d'effectif »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à PAYS D'APT F (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 10 : VILLENEUVE FC / ORANGE GRES US – District 4 du 04/09/2022

Vu le courrier électronique de M. BARRAT C Secrétaire du club de ORANGE GRES US en date du 03/09/2022 qui précise :
« L'équipe de ORANGE GRES US ne sera pas présente à la rencontre du 04/09/2022 et ce par manque d'effectif »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ORANGE GRES US (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 11 : GOULT ROUSSILLON / VIGNERES FC – District 4 du 04/09/2022

Vu le courrier électronique de M. LACHAUD Laurent du club de VIGNERES FC en date du 03/09/2022 qui précise :
« L'équipe de VIGNERES FC ne sera pas présente à la rencontre du 04/09/2022 et ce par manque d'effectif »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à VIGNERES FC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 12 : AVIGNON OUEST / LAPALUD US – District 4 du 04/09/2022

Vu le courrier électronique du club du club d'AVIGNON OUEST en date du 02/09/2022 qui précise :
« L'équipe de AVIGNON OUEST ne sera pas présente à la rencontre du 04/09/2022 et ce par manque d'effectif »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à AVIGNON OUEST (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 13 : BOLLENE FOOT / CAROMB SC – District 4 du 04/09/2022

Vu le courrier électronique du club de CAROMB SC en date du 02/09/2022 qui précise :
« L'équipe de CAROMB SC ne sera pas présente à la rencontre du 04/09/2022 et ce par manque d'effectif »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CAROMB SC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 14 : AVIGNON CFC / ROGNONAS SPC – District 4 du 04/09/2022

Vu le courrier électronique de M. CELLIER Paul du club de AVIGNON CFC en date du 31/08/2022 qui précise :
« L'équipe de AVIGNON CFC ne sera pas présente à la rencontre du 04/09/2022 et ce par manque d'effectif »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à AVIGNON CFC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

ACTIVITÉS SPORTIVES

Réunion du Lundi 05 Septembre 2022

Présents : M. GILLES (Président), M. BARRERA, Mmes GUEGAN, MACARIO

SECTEUR CHAMPIONNAT

D1 :

Le match N° 24891334 : **COURTHEZON JONQUIERES 2 / CAMARET AS** du 18/09 se jouera à Jonquièrre (Stade Fauquet) à 13H00

D4 :

En réponse au GRES D'ORANGE :

Report impossible : Trouver un terrain de repli (Voir BO du 29/08)

Le match N° 24892589 : **ETOILE D'AUBUNE 3 / AVIGNON OUEST 2** se jouera à 13h00

Poule C :

CAMARET 3 prend la place de non affecté 11. Match en retard **MALAUCENE 1 / CAMARET 3**

Report du match **VISAN / ALTHEN** sur décision du référent de proximité.

Le match N° 24892719 **VISAN 2 / ALTHEN** et le match N° 24893158 **BATHELASSE US 2 / VELLERON SO 2** devront se jouer le 11/09 à 15h00.

Poule D :

GORDES ESP 3 retire son équipe.

Poule F :

CADENET LUBERON 2 retire son équipe.

Note à tous les clubs :

Nous vous rappelons que les demandes de modification des rencontres doivent se faire par Footclubs.

SECTEUR COUPE

Coupe Grand Vaucluse

Le match N° 24965004 : **NYONS F.C. 1 / MORIERES ACS 1** est annulé. MORIERES qualifié.

Coupe Espérance

Retrait de **CADENET LUBERON**

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 06 Septembre 2022

Présents : M. GARCIA (Président) MM. BOCHET, ABEILLE, POLI.

Excusés : Mme NICOLAS, M. DANY.

SECTEUR CHAMPIONNAT

U19 D1

VEDENE LE PONTET AC 1 se retire.
LES ANGLES EMAF se réengage.

U15 D1

AVIGNON AC 2 prend la place vacante.

Engagement

Veillez trouver ci-dessous les engagements U16D2, U14, U15 et U17 Brassage, merci de nous signaler par retour de mail toutes anomalies.

U16 D2

A.R.C. CAVAILLON 21
AVIGNON CFC 21
EN. ENTRAIGUES ALTHEN 21
F.A. VAL DURANCE 21
L'ETOILE D'AUBUNE 21
PERTUIS USR 21
SP. COURTHEZON JONQUI 22
SP. COURTHEZON JONQUI 23
ST JEAN GRES FONTV. 21

U14 Brassage

A.R.C. CAVAILLON 21
AC VEDENE LE PONTET 22
AV. C. AVIGNONNAIS 22
AV.S. CAMARETOIS 21
AVIGNON CFC 21
CALAVON F. C. 21
DENTELLES F. C. 21
F. C. AVIGNON OUEST 21
F.C. CARPENTRAS 21

F.C. VILLENEUVE 21
JSA 21
L'ETOILE D'AUBUNE 21
MISTRAL ACADEMIE F. 21
O. DE BARBENTANE 21
O. MONTELAIS 21
ORANGE F. C. 21
PERTUIS USR 21
PERTUIS USR 22

S.O. VELLERONNAIS 21
SP. COURTHEZON JONQUI 21
SP. COURTHEZON JONQUI 22
ST DIDIER PERNOISE 21
ST DIDIER PERNOISE 22
U.S. AUTRE PROVENCE 21
U.S. SERIGNANAISE 21
U.S. TOURAINE 21
VENTOUX SUD FC M/B 21

U15 Brassage

AV.S. BEDARRIDAIS 1
AVENIR GOULT ROUSSIL 1
AVIGNON CFC 1
BOXELAND C. ISLOIS 1
C. O. CABANNAIS 1
CALAVON F. C. 1
CAUMONT F.C. 1
COMETE S. SARRIANS 1
DENTELLES F. C. 1
EN ALTHEN ENTRAIGUES 1
F. C. AVIGNON OUEST 1
F.A. CHATEAURENARD 1
F.A. VAL DURANCE 1
F.C. AUREILLOIS 1
F.C. CHEVAL BLANC 1
F.C. FEMININ MONTEUX 1

F.C. ST REMOIS 2
F.C. VILLENEUVE 2
F.C. VILLENEUVE 3
GORDIENNE ESPERANCE 1
GRAVESON ENT 1
JSA 1
L'ETOILE D'AUBUNE 1
LMDV 2
MALAUCENE RG 1
MORIERES ACS 1
NYONS F.C. 1
O. DE BARBENTANE 2
O. MONTELAIS 2
R. C. B. BOLLENE 1
SP.C. GADAGNIEN 1
SP.C. MONTFAVET 1

SP. COURTHEZON JONQUI 2
ST JEAN GRES FONTV. 1
ST. MAILLANAIS 1
ST.O.C. VILLELAURE 1
SUD LUBERON ENT. S. 1
TARASCON S. C. 1
U. S. THOROISE 1
U.S. CADEROUSSIEENNE 1
U.S. GRES ORANGE 1
U.S. ST SATURNINOISE 1
U.S. ST SATURNINOISE 2
U.S. TOURAINE 1
U.S. VALREASSIENNE 1
VENTOUX SUD FC M/B 1

U17 Brassage

A.S. PIOLENCOISE 1
AVENIR GOULT ROUSSIL 2
AVIGNON CFC 1
CAUMONT F.C. 1
EN. ENTRAIGUES ALTHEN 1
F.A. CHATEAURENARD 1
F.C. CHEVAL BLANC 1
F.C. VILLENEUVE 2
F.C. VILLENEUVE 3
GRAVESON ENT 1

JSA 1
LES MINOTS DU VASIO 1
MORIERES ACS 1
NYONS F.C. 1
O. MONTELAIS 2
R. C. B. BOLLENE 1
R.C. DE PROVENCE 1
ROGNONAS - NOVES 1
S.O. VELLERONNAIS 1
SP.C. CAROMBAIS 1

SP.C. MONTFAVET 1
SP. COURTHEZON JONQUI 2
SUD LUBERON ENT. S. 1
TARASCON S. C. 1
U. S. THOROISE 1
U.S. CADEROUSSIEENNE 1
U.S. GRES ORANGE 1
U.S. ST SATURNINOISE 1
VENTOUX SUD FC M/B 1

SECTEUR COUPES

Toutes les équipes sont engagées dans les coupes les concernant (Grand Vaucluse ou Avenir).
Nous signaler, par mail, au plus tard le 1er Octobre, les désistements éventuels.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 6 Septembre 2022

Présents : MM. BES, LE GALL, VIDAL, ZAFRA Mmes NOVELLI, WIDORSKI.

Excusés : Mme RAOUX, ZANDOMENIGHI

Assistent à la séance : Mme BERNARD

CORRESPONDANCE

ENTENTE ST JEAN DU GRES lu et pris note de vos engagements
ACS MORIERES lu et pris note de votre engagement
AC AVIGNON lu et pris note de vos engagements
DENTELLES F.C lu et pris note de votre engagement
F.A CHATEAURENARD lu et pris note de votre engagement
JS APT lu et pris note de vos engagements
FC BONNIEUX lu et pris note de votre courrier en date du 02/09/2022
BC ISLOIS lu et pris note de vos engagements
ST DIDIER PERNES lu et pris note de votre engagement
RCB BOLLENE lu et pris note de vos engagements
FC ENTRAIGUES lu et pris note de votre engagement
US THOROISE lu et pris note de votre courrier en date du 06/09/2022

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT U15 F

EQUIPES ENGAGEES : PAYS D'APT FOOTBALL, FC CARPENTRAS, ST JEAN DU GRES, AC AVIGNON, JS APT, RCB BOLLENE, VEDENE LE PONTET AC, LES MINOTS DU VASIO

Merci de confirmer votre engagement par mail pour les clubs ci-dessous :
ETOILE D'AUBUNE, US CADEROUSSE, FC CHEVAL BLANC, US TOURAINE, FC MONTEUX, NYONS FC, AS RASTEAU ;

Les rencontres sont prévues le samedi après-midi à **14h30**

Date de reprise des championnats envisagée le **1 octobre 2022**

CHAMPIONNAT U18F

EQUIPES PRE ENGAGEES U18F A 11 : US CADEROUSSE

EQUIPES PRE ENGAGEES U18F A 8 : ST DIDIER PERNES, JS APT, US CADEROUSSE, FC CARPENTRAS

Merci de confirmer votre engagement par mail pour les clubs ci-dessous :
US TOURAINE, AS RASTEAU.

Les rencontres sont prévues le samedi après-midi à **14h30**

Date de reprise des championnats envisagée le **1 octobre 2022**

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

EQUIPES ENGAGEES : O BARBENTANE, BONNIEUX FC, ST JEAN DU GRES, DENTELLES FC, FA CHATEAURENARD, BEDARRIDES AVS, FC CHEVAL BLANC, LES VALAYANS AS, AS RASTEAU, LES MINOTS DU VASIO, VEDENE LE PONTET AC, GORDES ESP, SUD LUBERON, US EYGALIERES

Les rencontres sont prévues le dimanche matin à 10h30

Date de reprise des championnats envisagée le **02 octobre 2022**

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

EQUIPES ENGAGEES : E. AUBUNE, FC AUREILLE, CO CABANNES, O EYRAGUES, LES ANGLES EMAF, FC MONTEUX, FC ST REMY, TRAVAILLAN FC, AC MORIERES, AC AVIGNON, FC ENTRAIGUES, US TOURAINE, VENTOUX SUD FC,

Les rencontres sont prévues le dimanche matin à **10h30**

Date de reprise des championnats envisagée le **02 octobre 2022**

CHAMPIONNAT U13F A 8

EQUIPES ENGAGEES : FC CARPENTRAS, ST JEAN DU GRES, AC AVIGNON, BC ISLOIS, RCB BOLLENE, AC VEDENE LE PONTET

Les rencontres sont prévues le samedi matin à **10h30**

Date de reprise des championnats envisagée le **1 octobre 2022**

Les équipes qui ne se sont pas encore engagées, merci de le faire par mail avant le **13 septembre 2022**

Nous vous informons que la réunion des clubs féminins est prévue le
Mardi 20 Septembre 2022 à 18h30
au district, un courrier d'invitation vous sera transmis dans vos boites mails

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 8 Septembre 2022

Présents : M. Alain BERTHELOT (Président), MM. Michel CORBIERE, José LOPEZ, Bernard CAZEAUX, Jean-Paul LASSAGNE,

Excusé (s) : MM. Jean LECCELLIER, Etienne RIPPERT, Jean-Luc BOUVERAT, Benjamin STORCK

CDTIS à CRTIS

Demandes de classement des stades H Autheman de Lauris et de la colline des Mourgues de Villeneuve les Avignon

Président
Alain Berthelot

Secrétaire de séance
Michel CORBIERE

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 06 septembre 2022

Déléguée du Comité de Direction : M. Allio BERNARD

Présents : M. SMITH John Président, Mme MANCINI Angélique, MM. MICHEL Claude, VAN MEEL Alan, VOLPIHAC Pascal

Excusés : Mme CHAZAL Stéphanie MM. MARTINEZ Vincent, AJJANI Hicham, DONADIO Julien, AJJANI Rachid, GUIGUE Fabien.

Absents non excusés : M. TALBI Rachid

Reçus : MM. KHETTAR Ramy, ROUIRE Emile, CATTANEO Angelo, BENDKHIS Amin, BOUBKARI Abib, EL MOUSTAÏD Billel. Par téléphone : M. HOORNAERT Vincent

CORRESPONDANCES

CLUBS

AVS CAMARETOIS bien reçu votre mail
CAUMONT FC bien reçu votre mail
ETOILE D'AUBUNE veuillez-vous adresser à la Commission licences à points
FC APTESIEN dans la mesure du possible

ARBITRES

- M. GARCIA Kevin bien reçu votre attestation pour votre absence au stage du 03 septembre 2022
- M. MASSASI Adil bien reçu votre attestation pour votre absence au stage du 03 septembre 2022
- M. SAHNOUNE Samy bien reçu votre attestation pour votre absence au stage du 03 septembre 2022
- M. EL HAMZAOUI Samir merci pour votre retour positif sur le stage de début de saison
- M. DHEM Otmane bien reçu vos courriers
- M. ZENASNI Noël regarder sur le BO les compétitions soumises à la péréquation et celles qui ne le sont pas
- M. HANTLAOUI Mohamed réponse vous sera faite
- M. IKAN Moussa veuillez nous faire parvenir votre note de frais pour cette rencontre
- M. EFE Mathieu veuillez nous faire parvenir votre attestation, vous serez débité du repas
- M. EZKIYOUH Mohamed bien reçu votre attestation
- M. KARA ALI Abess dans l'attente de votre justificatif
- M. SAHBI Jamal bien reçu votre mail confirmant votre présence au stage du 03 septembre 2022
- M. ROUX Vincent bien reçu votre courrier
- M. LOUNISSA Rafik bien reçu votre arrêt de travail
- M. KINNOUS Chaïb bien reçu votre courrier
- M. HOUMADI Moussa nous avons noté l'information

- **M. HOUMADI Moussa** bien reçu votre justificatif pour votre finale futsal du 27 et 28 août 2022
- **M. GARCHI Ouadi** bien reçu votre certificat
- **M. MARQUIER Gérard** bien reçu votre certificat, faire votre indisponibilité sur myFFF
- **M. FATNASSI Balir** bien reçu votre mail, faire votre indisponibilité sur myFFF
- **M. ABARKANE Mohamed** en attente de votre justificatif pour votre absence lors de la rencontre D2 Camaret/Mollégès en date du 04 septembre 2022
- **M. EL KADI Nawfal** en attente de votre justificatif pour votre absence lors de la rencontre à Caumont en date du 04 septembre 2022
- **M. JAMALI Youssef** en attente de votre justificatif pour votre indisponibilité tardive BO du 06 septembre 2022
- **M. ADRIEN Laurent** en attente de votre justificatif pour votre indisponibilité tardive BO du 06 septembre 2022
- **M. MASSOUAB Rayan** en attente de votre justificatif pour votre indisponibilité tardive BO du 06 septembre 2022

INFORMATIONS AUX ARBITRES

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contretemps. La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

La Commission des Arbitres tient à féliciter ses deux arbitres pour l'obtention de leur écusson : M. EL MOUSTAÏD Billel et M. BOUBKARI Abib

Reçu notification de la Commission d'appel disciplinaire du 30 août 2022 concernant l'affaire de M. ZEGHLI Mourad

La Commission des Arbitres félicite les arbitres pour leur implication, leur sérieux lors du stage du 03 septembre 2022

Le Président de la Commission des Arbitres félicite ses membres de commission, les tuteurs ainsi que les observateurs pour leur disponibilité et leur implication lors du stage du 03 septembre 2022

La Commission des Arbitres a pris la décision majoritairement (Monsieur Alan VAN MEEL étant arbitre en activité ne participant pas à ce vote) d'annuler les tests physiques pour cette saison suite à l'arrêté municipal instauré pour le 03 septembre 2022 et au manque de dates pour la mise en place des tests physiques.

INDISPONIBLES

ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS. MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.

- **Mme CHAZAL Stéphanie** 23/10/2022 au 03/11/2022
- **M. DEABJI Ilias** 17/09/2022 au 18/09/2022
- **M. AUBERT Adrien** 24/09/2022 au 25/09/2022 (samedi)
- **M. VITTORIETTI Yannick** 10/09/2022
- **M. LAURENT Adrien** 30/09/2022 au 02/10/2022 (dimanche)
- **M. GARCHI Ouadi** 03/09/2022 au 04/09/2022
- **M. JAMALI Youssef** 02/09/2022 au 09/09/2022 (vendredi)
- **M. GARCHI Ouadi** 31/08/2022 au 30/09/2022
- **M. SAHBI Jamal** 11/09/2022
- **Mme LABATUT Corinne** 10/09/2022
- **M. LAURENT Adrien** 09/09/2022 au 16/09/2022
- **M. SECIU Alin Cristian** 17/09/2022 au 24/06/2023 (samedi)
- **M. HOUMADI Moussa** 17/09/2022 (samedi)
- **M. MASSOUAB Rayan** 10/09/2022
- **M. MOLINES Thomas** 22/10/2022 (samedi)
- **M. MOLINES Thomas** 29/10/2022 (samedi)
- **M. CACHEUX Sébastien** 29/09/2022 au 17/10/2022
- **M. CONSTANTIN Nicolas** 24/09/2022 (samedi)
- **M. MOLINES Thomas** 01/10/2022 (samedi)
- **M. MOLINES Thomas** 08/10/2022 (samedi)
- **M. MOLINES Thomas** 15/10/2022 (samedi)
- **M. MOLINES Thomas** 22/10/2022 (samedi)
- **M. MOLINES Thomas** 05/11/2022 (samedi)
- **M. MOLINES Thomas** 12/11/2022 (samedi)
- **M. MOLINES Thomas** 19/11/2022 (samedi)
- **M. MOLINES Thomas** 26/11/2022 (samedi)
- **M. POIRSON Frédéric** 24/09/2022 au 30/10/2022 (dimanche)
- **M. LERAY Bastien** 26/09/2022 au 11/10/2022

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

Contretemps Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55